

Mesures prises à l'échelle du Land pour endiguer la pandémie Corona

Les mesures indiquées ci-dessous seront appliquées dans le Bade-Wurtemberg du 2 au 30 novembre 2020. Cette liste, non exhaustive, contient les principales règles à suivre dans la vie de tous les jours.

Respecter la règle de distanciation
Appliquer les consignes d'hygiène
Porter un masque de protection
Utiliser l'appli Corona
Aérer régulièrement

Contacts

- Limiter le plus possible les contacts avec d'autres personnes.
- Les rencontres ou événements festifs – qu'elles/ils aient lieu dans un cadre privé ou dans l'espace public – sont autorisé(e)s pour deux foyers maximum ou si toutes les personnes sont parentes entre elles. Quel que soit le cas, il ne doit jamais y avoir plus de 10 personnes.

*Liens de parenté signifie ici ceci : personnes parentes en ligne directe (grands-parents, parents et enfants) ainsi que le ou la conjoint(e) ou compagne/compagnon de vie (pacs) de chacune d'elles.

Aspects sanitaires & sociaux

- Mesures de protection dans les hôpitaux et dans les établissements de prise en charge de personnes âgées et/ou présentant un handicap physique et/ou mental.
- Pas de mise à l'isolement des personnes concernées.
- Prise en charge des frais de tests de dépistage rapide du SARS-CoV2- régulièrement effectués sur des patients ou des visiteurs.

Magasins (commerces de détail)

- Restent ouverts à condition de respecter les consignes d'hygiène.
- Pas plus de 1 client par 10 m² de surface de vente, idem si celle-ci est inférieure à 10 m².
- Accès à gérer.
- Et files d'attente à éviter.

Formation & Suivi

- Tous les établissements de formation initiale et tous les jardins d'enfants (*Kindergarten*) restent ouverts.
- Les établissements de formation continue restent ouverts uniquement pour les cours théoriques. Les cours de sport ou portant sur des activités similaires, ne sont pas autorisés.

Religion & cas de décès

- Les offices religieux et cérémonies d'enterrement sont autorisés à condition d'appliquer les consignes d'hygiène.

Gastronomie

- Les établissements de restauration, les établissements pour fumeurs (tabac, chicha) et les clubs, de même que les débits de boissons de toutes sortes, sont fermés.

- Mais les établissements de vente à emporter et/ou de livraison à domicile restent ouverts.
- Les cantines d'entreprise restent ouvertes à condition de respecter les consignes d'hygiène.

Prestations de services

- Les salons de beauté, de tatouage ou de piercing, sont fermés.
- Les traitements médicaux tels que physiothérapie, ergothérapie, logothérapie, podologie, pédicure médicale et massages) sont autorisés.
- Les salons de coiffure et ceux de bronzage restent ouverts à condition de respecter les conditions d'hygiène.
- Les lieux de prostitution doivent fermer.

Domaine culturel

- Les événements de divertissement ne sont pas autorisés.
- Sont fermés, les établissements organisant des activités culturelles et/ou de loisir tels que :
 - théâtres
 - opéras
 - musées
 - salles de concert
 - clubs et discothèques
 - cinémas
 - attractions organisées à l'intérieur ou à l'extérieur
 - salles de jeux, casinos et lieux de paris
- L'utilisation des aires de jeux situées à l'extérieur est autorisée.

Domaine sportif

- Sont fermés au public, les lieux d'activités sportives publics ou privés tels que:
 - salons de yoga et clubs de remise en forme
 - piscines et jeux aquatiques (celles-ci et ceux-ci restent cependant ouverts pour les écoles et autres établissements d'enseignement)
 - établissements thermaux et saunas
 - écoles de danse
 - lieux d'activités sportives utilisés par les associations de toutes sortes
- Faire du sport dans des lieux publics ou privés seul, à deux, ou avec des membres de son propre foyer, est autorisé.
- Les entraînements et les rencontres sportives de haut niveau (niveau professionnel) sont autorisés à condition qu'il n'y ait aucun spectateur.
- Les activités sportives pratiquées sur de grandes surfaces comme le golf, le tennis ou l'équitation, sont autorisées.
- Le sport de rééducation est autorisé.

Déplacements & hébergements

- Renonciation aux déplacements privés et à la visite de membres de la famille.
- Pas d'excursions touristiques interrégionales.
- Pas d'utilisation de cars à des fins touristiques.
- Covoiturage autorisé uniquement pour se rendre à l'école ou sur le lieu de travail.
- Les offres d'hébergement nocturne pour touristes ne sont pas autorisées. Cette interdiction s'applique aussi aux terrains de camping.

- Les déplacements et les offres d'hébergement nocturne concernant les personnes en ayant besoin dans le cadre de leur activité professionnelle ou pour d'autres raisons impératives, sont autorisés.

Travail

- Télétravail (travail chez soi) partout où ce mode de travail est possible.
- Les réunions indispensables à l'activité professionnelle sont autorisées.
- Consignes d'hygiène adaptées à l'entreprise.

Mesures d'aide

- La Fédération accorde des aides d'urgence aux entreprises en difficulté,
- et la banque KfW des crédits rapides aux entreprises qui ont moins de 10 employés.